

Lettre N°46 Juin 2024
Service Communication

AGENDA

Samedi 1 juin et 2 juin 2024:

150ème anniversaire du détachement de Colomars et de Castagniers, de la commune d'Aspremont.

Programme complet sur vie et village juin

Vendredi 14 juin :

VERNISSAGE EXPOSITION « MIGUEL »

Chapelle des Pénitents Blancs à 19h00 Exposition du 15/06 au 07/07/2024 (mercredis, samedis et dimanches de 15h30 à 19h00)

RECITAL « Taiki MATSUMOTO »

Guitare classique Eglise Saint-Jacques 20h30 Entrée Libre

Samedi 15 juin

« RECITAL DE CHORALE »

Les voix de la Cima & la chorale Votz dei Colas Chapelle Saint Claude à 15h30. Maître de cœur Laurent Zoppis

Dimanche 16 juin

« FETE PATRONALE DE LA SAINT-CLAUDE »

Messe à 10h30, procession et apéritif d'honneur

Vendredi 21 juin:

« FÊTE DE LA MUSIQUE »,

place Saint Claude

Samedi 22 juin:

« LOTO »

Salle Honoré Trastour à partir de 19h30 organisé par le Comité des Fêtes d'Aspremont

Samedi 29 juin:

« KERMESSE DE L'ECOLE DE LA PRAIRIE »

À partir de 16h15 avec spectacle de danse des enfants

Dimanche 30 juin

« REPAS SENIORS »

12h00, déjeuner suivi d'un bal dansant animé par trois chanteurs pour les Seniors—organisé par le CCAS (salle Honoré Trastour)

« LES INFOS BRÈVES ASPREMONTOISES »

Crèche LES POUSSINS CALINS



INAUGURATION DE L'EXTENSION DE LA CRECHE, 17 MAI 2024

Lors de cette inauguration, le maire de la commune Pascal BONSIGNORE était entouré de Christelle D'INTORNI, députée de la 5ème circonscription et conseillère départementale du canton de Tourrette-Levens, Murielle CHAU-DOIN présidente du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, Alexandra RIBE TEUS vice-présidente du Sivom Val de Banquière déléguée à la petite enfance, Jean-Jacques CARLIN maire de Saint-André de la Roche et président du Sivom Val de Banquière, Bertrand GASIGLIA maire de Tourrette-Levens, Isabelle BRES maire de Colomars, Jean-François SPINELLI maire de Castagniers, Mélanie BRUNEL directrice du groupe scolaire d'Aspremont, l'adjudant-chef Cédric FLOT de la

communauté de brigade de gendarmerie de Carros - Saint-Martin du Var et les élus de la commune d'Aspremont.

Citons également les représentants du Sivom Val de Banquière à quila commune a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée, **Bruno BITOUN**



directeur général des services, *Virginie ESCALIER* coordonnatrice petite enfance, *Gil BERMOND* responsable du pôle travaux.

La crèche « Les Poussins Câlins » dispose désormais d'un nouvel agrément de 21 places, avec 9 places supplémentaires. Ce nouvel agrément a permis de réduire la liste d'attente, de satisfaire les demandes de 13 nouvelles familles (dont 11 familles aspremontoises).

A la rentrée de septembre prochain, la crèche accueillera 32 enfants des communes d'Aspremont, Tourrette-Levens, Castagniers, Colomars et Châteauneuf-Villevieille.

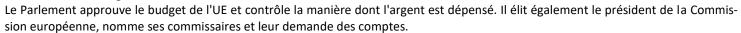
ELECTIONS EUROPEENNES: Aspremont, bureaux ouverts de 8h à 20h

Comment fonctionnent les élections européennes ?

Tous les 5 ans les citoyens de l'Union Européenne élisent les membres du parlement européen, ils élisent leurs représentants en tant que députés européens.

En collaboration avec les représentants des gouvernements des pays de l'UE, les députés européens formulent des textes de législation et prennent des décisions qui influencent tous les aspects de la vie dans l'ensemble de l'Union Européenne, du soutien à l'économie et la lutte contre la pauvreté au changement climatique et à la sécurité.

Les députés européens mettent en lumière des sujets politiques, économiques et sociaux importants et défendent les valeurs de l'Union Européenne : le respect des droits de l'homme, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit.



Votons-nous pour des partis nationaux ou pour des partis européens ?

Ce sont les partis politiques nationaux qui s'affrontent lors des élections, mais une fois qu'ils sont élus, la plupart des députés choisissent de faire partie de groupes politiques transnationaux. La plupart des partis nationaux sont affiliés à un parti politique européen.

Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- un citoyen (ne) français(e) âgé(e) d'au moins 18 ans la veille du scrutin ;
- un citoyen d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son état d'origine.

Dans les deux cas, il faut être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Ou voter à Aspremont?

Les 2 bureaux de vote sont installés dans la salle Honoré Trastour. Il seront ouverts de 8h00 à 20h00.

Quel document doit-on présenter ?

Document valable que vous soyez Français ou Européens :

- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État;
- Carte vitale avec photographie;
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre;
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie;
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires:
- Permis de conduire (en cours de validité);
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire;
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'office national de la chasse et de la faune sauvage Le permis de chasse délivré par l'office national de la biodiversité n'est pas valable.

Document spécifique électeur Français :

- Carte nationale d'identité Français (valide ou périmée depuis moins de 5 ans);
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans);
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire.

Document spécifique électeurs européens :

- Carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité:
- Passeport en cours de validité délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité.

Attention :

- Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.
- La carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter.

Si vous avez une procuration

Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Ma procuration » et un titre d'identité. Si vous établissez une procuration pour les élections européennes et que vous disposez d'une identité numérique certifiée, vous pouvez faire vérifier votre identité en ligne, sans vous déplacer.



NOUVEAUX HORAIRES, AGENCE POSTALE COMMUNALE, MEDIATHEQUE, MAIRIE

Nouveaux horaires Agence Postale Communale à compter du 10 juin 2024

Lundi	8h00 - 12h00
Mardi	13h45 - 17h15
Mercredi	8h00 - 12h00
Jeudi	13h45 - 17h15
Vendredi	8h00 - 12h00
Samedi	8h00 - 12h30

AGENCE POSTALE





Horaires d'été Médiathèque du 6 juillet au 31 août 2024

Mercredi	14h00 - 17h30
Vendredi	14h00 - 17h30
Samedi	14h00 - 17h30



Horaires d'été de la Mairie du 8 juillet au 30 août 2024

La mairie sera ouverte uniquement les matins 8h30 à 12h00

EDUCATION

INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES 2024/2025

Afin de faciliter vos démarches, la commune s'est dotée :

D'un dossier d'inscription « famille » unique pour vous inscrire à toutes les activités périscolaires et extrascolaires municipales : dossier disponible sur le site www. aspremont.fr

lien de téléchargement du dossier



Ce dossier est à retourner avant le 30 juin 2024 à la directrice du périscolaire

- D'un portail famille pour réserver et payer vos journées de présence aux accueils de loisirs (ACM mercredis et vacances scolaires): lien d'accès au portail famille
- De la possibilité d'adhérer aux prélèvements automatiques afin d'éviter vos déplacements dans les horaires d'ouverture de la commune (formulaire téléchargeable sur le lien du dossier unique).



SECURISATION DE L'ENTREE DANS LE GROUPE SCOLAIRE : ouverture de l'accès chemin du Campoun



Lundi 27 mai au matin, la Directrice de l'école et le Maire accompagnés par 15 enfants et leurs parents, ont inauguré le nouvel accès au groupe scolaire, par le chemin du Campoun.



ENFANCE—JEUNESSE ÉTÉ 2024 :

11 - 17 ans



Aspremont
Boson
Catalogniers
Colomors
Colomors
Colomors
Folicon
La Trinité
La Trinité
La Trinité
Soint André de la Roche
Soirin Monfried du Val
Courtielle veren

7-11 ans



Maison des jeunes Avenue Caravadossi Du 8 juillet au 2 août 2024

Renseignements inscriptions mdj.aspremont@svdb.fr

Journées & Mini-Séjours

Accueil de Loisirs de Mineurs Ecole de la Prairie Du 8 juillet au 2 août 2024

Renseignements inscriptions: alsh.aspremont@svdb.fr





Mercredi 12 juin 2024 de 12h00 à 14h00 Mercredi 26 juin 2024 de 12h00 à 14h00





- Information sur le réseau
- Création de carte
- Rechargement d'abonnement
- Vente de titre

Information détaillée :

08 1006 1006 ou www.lignesdazur.com

LE MOT DE LA LISTE « AIMONS ASPREMONT »

De la haine ordinaire

Il m'est souvent reproché de ne pas parler, dans ce bulletin municipal, d'être trop consensuelle envers l'équipe du maire d'Aspremont. Pourtant, ce ne doit pas être si vrai , puisque ma collègue de l'opposition et moi-même sommes nommément visées dans des commentaires particulièrement fielleux. Et notamment par rapport à mon billet précédent où je fustigeais l'intolérance et le fanatisme. Certains ont préféré ironiser, juger, mélanger tous les propos. Pourtant il a bien été perçu que cela s'appuyait sur de douloureux souvenirs, en particulier celui de Samuel Paty. Or mon hommage a été violemment méprisé parce que selon certains, ce n'était pas le bon hommage à faire à... Samuel Paty. Faut-il qualifié d'irresponsables, ces postures moralisatrices qui balayent d'un revers de main à la "Don't Look Up : Déni cosmique", le film d'Adam McKay, les initiatives parfois originales, que je relate régulièrement pour endiguer l'urgence climatique comme nous pressent de le faire des scientifiques du monde entier? Pour ma part, je continue de penser que toutes les initiatives, même les plus étonnantes, vont dans le bon sens et participent à relever, ensemble, ce défi qui nous concerne tous. Alors pourquoi ce dédain ? Puisque ça marche ; les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 5,8 % en France en 2023! Ma collègue et moi fûmes aussi traitées d'être « woke », j'ai regardé sur internet ce que cela voulait dire et voici les informations tirées de BFMTV.com : "Dans un contexte de combat en matière de justice sociale, cette expression définit quelqu'un qui est sensibilisé aux injustices qui peuvent avoir lieu autour de lui. "On utilise souvent cette expression en opposition à « être endormi », c'est-à-dire ne pas être éduqué sur les enjeux socio-économiques et sur les questions raciales", écrit Radio-Canada. "Quand on parle de wokisme aujourd'hui, c'est une injure du camp conservateur qui vise la gauche", relate Albin Wagener, enseignant -chercheur à Rennes-2 et aussi "Le terme est à la fois utilisé par des militants de gauche radicale qui parlent notamment beaucoup d'identité noire. De l'autre côté de l'échiquier politique, les militants de l'extrême droite l'utilisent pour dénoncer ce mouvement... tout en se réclamant eux-mêmes d'une identité blanche", analyse Laurent Dubreuil, professeur à la l'université Cornell et auteur de « la dictature des identités » chez Gallimard. Et bien malgré ces diatribes particulièrement stigmatisantes que ma collègue et moi avons subies, nous restons persuadées que partager sur les divers positionnements politiques, sociaux et environnementaux, enrichissent la réflexion. D'autant plus que c'est ce qui est systématiquement aboli par les dictateurs, religieux ou pas, les fanatiques ou autres manipulateurs démagogues à la Donald Trump, voulant imposer une pensée simpliste, unique, brutale et haineuse. C'est surement ce que souhaite notre quarteron d'Aspremontois...mais pas Samuel Paty!